

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 22 Janvier 2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 27/01/21

ID : 027-212702542-20210122-2 21 DE



Conseil municipal du	22 janvier 2021	Délibération N°	2021-002
----------------------	------------------------	-----------------	-----------------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Anne-Maïté TURMEL, Valérie BRANDIN BEGHIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Déborah DOMINGUEZ, M. Matthieu MARCAL

POUVOIRS : Mme Déborah DOMINGUEZ a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, M. Matthieu MARCAL a donné pouvoir à M. Jacky CAPEL

Membres en exercice **15** Présents **13** Votants **15**

Conseil convoqué le 15/01/2021

Secrétaire : Mme Nadège COMORET

Votes Pour : **15** Contre : **0** Abstentions : **0**

Travaux SIEGE – ruelle de l'encens

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- en section d'investissement: **3 825.00 €**
- en section de fonctionnement: **416.66 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2021, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Fait à Fontaine sous Jouy, le 22 janvier 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Raphaël NORBLIN

